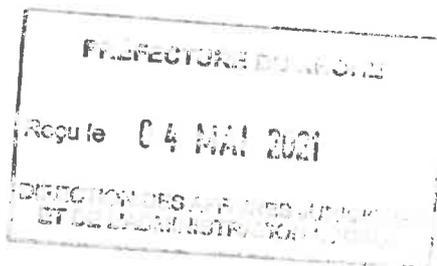


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 31 mars 2021

Convocation adressée le 25 mars 2021
Compte rendu affiché le 16 avril 2021
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10



L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mars, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 25 mars 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Monsieur Richard MARION, vice président, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents physiquement : Richard MARION, Luc SEGUIN

Présent(es) en visio conférence : Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Tristan DEBRAY, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Yves BEN ITAH, Corinne SUBAI

Absent(es) excusé(es) : Nathalie PERRIN-GILBERT, Cédric VAN STYVENDAEL, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION
Stéphanie LEGER à Richard MARION (à partir de 16h30)
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN (à partir de 17h10)

Secrétaire : Luc SEGUIN

Compensation tarifaire Année scolaire 2020 - 2021

Rapporteur : Richard MARION

En raison de la crise sanitaire, des enseignements de l'année scolaire 2020 – 2021 ont été interrompus ou suspendus pour les élèves et étudiants du Conservatoire au gré des différentes décisions gouvernementales portant sur les disciplines et cursus de l'enseignement artistique.

Le public du Conservatoire de Lyon a subi ces évolutions, bien que le corps pédagogique ait continué les enseignements à distance. Ceux-ci ont néanmoins été impossibles ou dispensés en mode dégradé pour certaines disciplines.

Les publics ont été différemment touchés, comme suit :

- Les élèves les plus impactés :
 - o Hors temps scolaires majeurs, disciplines instrumentales, vocales et théâtre (les deux premiers cycles)
- Les élèves moyennement impactés
 - o Cycle découverte 2 Danse
 - o Hors temps scolaires mineurs, danseurs (les deux premiers cycles)
 - o Cursus accompagnement musiques actuelles
- Les élèves légèrement impactés
 - o Cycles découvertes (hors découverte 2 danse) et Aïco
 - o Hors temps scolaires mineurs, disciplines instrumentales et vocales (les deux premiers cycles)
 - o Les troisièmes cycles
 - o Pratiques continuées
- Les élèves non impactés
 - o Licences
 - o PPES
 - o Classes à horaires aménagés
 - o 1^{er} cycle théâtre mineurs

Il est proposé de compenser les droits d'inscription de l'année 2020 – 2021 par réduction forfaitaire au profit du public.

La compensation tarifaire des droits d'inscription est susceptible de prendre l'un des deux aspects suivants :

- Remboursement sur la base du forfait auprès du public (à jour de leur facture)
- Réduction sur la base du forfait auprès du public n'ayant pas encore acquitté l'intégralité de ses droits d'inscription

Situation de l'utilisateur	Enseignement des cycles et disciplines	% de réduction accordé sur les droits d'inscription adoptés pour l'année scolaire 2020/2021
Elèves non impactés	Cours en présentiel quasiment tous assurés : Licences, PPES, classes à horaires aménagées, cycle 1 théâtre mineurs	0%
Elèves légèrement impactés	Cours d'instruments individuels donnés à distance : Cycles découvertes (hors découverte 2 danse) et Aïco Hors temps scolaires mineurs disciplines instrumentales et vocales (les deux premiers cycles) Les troisièmes cycles Pratiques continuées	20%
Elèves les plus impactés	Cours donnés à distance mais qui ne peuvent être comparés à un cours traditionnel de par la nature de la discipline : danse, théâtre, découverte, certaines pratiques collectives instrumentales : Cycle découverte 2 Danse Hors temps scolaires mineurs danseurs (les deux premiers cycles) Cursus accompagnement musiques actuelles	40%
Elèves les plus impactés	Cours suspendus depuis le 1er novembre 2020 : Hors temps scolaires majeurs, disciplines instrumentales, vocales et théâtre (les deux premiers cycles)	60%

Suite à communication auprès du public de cette délibération, la compensation tarifaire sera réalisée sur la base d'une demande formulée par l'utilisateur auprès de l'administration du Conservatoire de Lyon.

Vu la délibération 2020-17 du comité syndical en date du 6 mai 2020,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **approuve** la compensation tarifaire des droits d'inscription du Conservatoire de Lyon, compte tenu des conditions d'accès des usagers durant les périodes Covid, au titre de l'année 2020 – 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vice-président,

Richard MARION

